

PROCÈS-VERBAL – Conseil municipal du 4 mai 2022

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 25
Nombre de pouvoirs : 06
Nombre de votants : 31

Convocation transmise le 27 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatre mai à vingt heures, le Conseil Municipal de MELLE, légalement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil municipal de la mairie de 79500 Melle, sous la présidence de Monsieur Sylvain Griffault, Maire.

Présent·es :

BERNARD RIVIERE Mélanie	FACHIN Céline	MANGUY Fabienne
BERTRAND Johnny	FOISSEAU Josette	OUVRARD Pierre
BILLAUD Line	GICQUIAUD Floriane	PENIGAUD Jean-Christophe
BRUNET Pascal	GIRAULT Anne	PUTEAUX Sylvain
CHAUVET Christophe	GRIFFAULT Sylvain	SERVANT Françoise
COURTIN Béatrice	KLINGLER Sarah	SIMIONI Jean-François
COUTINEAU Liliane	LACOTTE Claude	TEXIER Jérôme
DEVINEAU Bertrand	LOGETTE Kévin	
DIAZ TORRES GOITIA Elsa	LUSSEAU Christian	

Absent·es ayant donné pouvoir :

BOURSIER Virginie	à	TEXIER Jérôme
DALLAUD Hélène	à	BILLAUD Line
LABROUSSE Christophe	à	GRIFFAULT Sylvain
POTHIER François	à	OUVRARD Pierre
SABOURIN BENELHADJ Muriel	à	FACHIN Céline
SUIRE Catherine	à	COUTINEAU Liliane

Absents excusés : BASSEREAU Véronique et VEZIEN Christian

Désignation à main levée et à l'unanimité :

- du Secrétaire de séance : Sylvain Puteaux
- de l'Auxiliaire du secrétaire de séance : Anne Texier, Directrice des services

Adoption du procès-verbal de la séance du 6 avril 2022 :

SG

Délibération n° 49/ Société protectrice des animaux (SPA) - campagne de stérilisation des chats libres : subvention exceptionnelle

La transcription de l'exposé du bilan de l'opération par Jérôme Texier comporte une inexactitude. Ce sont bien les 33 chats pris en charge qui ont été à la fois identifiés et stérilisés, indépendamment de leur sexe, et non seulement 15 mâles comme énoncé.

Questions diverses – A propos de chantiers en cours :

« M. le Maire informe que les travaux de rénovation de la salle Le Méliès ont débuté ; ceux de la mise en valeur des halles (deux mots manquants) sont sur le point de commencer. »

L'assemblée adopte le PV de la séance du 6 avril 2022 en tenant compte de ces précisions.

**

Information/ Décisions prises par M le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées le 25 mai 2020

Décisions prises dans le cadre de la délégation n°4 (montants TTC)

29-mars-22	Décision n°21/ Renouvellement contrat de maintenance d'ascenseurs	3 924,00 €	Ascenseur et Automatisme du Poitou-Rouillé
04-avr-22	Biennale - communication : achat d'une prestation graphique	4 920,00 €	Marie Cherrier-Georget-Celles sur B.
06-avr-22	Déplacement de l'armoire des commandes de l'éclairage public chemin des Perruquiers à Melle (suite au déplacement du poste de transformation par Enedis)	5 961,60 €	Inéo- Niort
07-avr-22	Fourniture et pose d'axes et motorisations pour volets roulants Centre Socio Culturel	2 148,00 €	Brunet Cyril- Saint Romans lès M.
08-avr-22	Décision n°24/ Acquisition d'un échafaudage	11 126,42 €	VM distribution - Brioux sur B.
08-avr-22	Biennale - Oeuvre d'art église St Pierre : acquisition de bois	3 222,84 €	Rullier- Chef Boutonne
12-avr-22	Biennale - communication : Impression de brochures	3 796,10 €	Prim'Atlantic- St Maixent l'Ecole
15-avr-22	Achat d'une prestation d'hydrocurage des réseaux sur l'ensemble de la commune	9 000,00 €	Snati Sarp Sud ouest- Saint Jean d'Angely

Décisions prises dans le cadre de la délégation n°5

28-mars-22	Décision n°20/ Signature convention de location d'une parcelle de jardin à Saint Martin lès M.	30 € par an nets de TVA	M. Claude Lorioux
------------	--	-------------------------	-------------------

Décisions prises dans le cadre de la délégation n°10

28-mars-22	Décision n°19/ Cession de deux voitures électriques de marque Mia achetées en 2012	50 € nets l'unité	Garage Quintard - Chey
14-avr-22	Décision n°27/ Cession des sièges du Méliès achetés en 1990	à titre gracieux	aux habitants

SP

SG

Décisions prises dans le cadre de la délégation n°24 (montants nets de TVA)

29-mars-22	Décision n°22/ Adhésion 2022	49,40 €	Association des Saint Léger de France et d'Ailleurs
6-avr.-22	Décision n°23/ Adhésion 2022	500 €	Association Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée
13-avr.-22	Décision n°26/ Adhésion 2022	140 €	Agence Nationale pour le Développement du Cinéma en régions (ADRC)
14-avr.-22	Décision n°28/ Adhésion 2022	1 600 €	ID79 Ingénierie Départementale
15-avr.-22	Décision n°29/ Adhésion 2022	135 €	Association ANVITA

Décision prise dans le cadre de la délégation n°26

12-avr-22	Décision n°25/ Demande de subvention pour la rénovation de l'éclairage du stade de Beausoleil à Melle	40 633 €	auprès de l'Etat (DSIL)
-----------	---	----------	-------------------------

Information-échange/ Projet de schéma de déplacement : balades citoyennes et Assemblée citoyenne

M. le Maire expose :

La mise en place d'un schéma de déplacement est un projet inscrit au programme de la municipalité qui devra permettre, demain, de faciliter et privilégier les modes de déplacements doux à l'échelle de notre commune.

Un cahier des charges a été rédigé pour consulter puis retenir un bureau d'étude. Cette étude dite « Étude Globale de Revitalisation » poursuit trois objectifs :

- 1 > Renforcer la centralité et les pôles d'attractivité de la commune
- 2 > Développer une mobilité exemplaire et apaisée via la réalisation d'un Schéma de déplacements à l'échelle de la commune nouvelle
- 3 > Conforter l'identité culturelle, patrimoniale et paysagère de la commune, de ses entrées jusqu'au cœur historique.

L'Étude Globale de revitalisation va débuter bientôt. Elle se déroulera de juin 2022 à mai 2023 en vue d'une restitution en juin 2023.

Le Schéma de déplacement devra répondre à deux questions principales :

- Comment relier le centre-bourg et chacune des communes déléguées ?
- Comment relier les lieux de vie et équipements publics et économiques par les moyens les plus doux ?

Le Groupe Urbanisme de la Commission Aménagement et la Commission Vie Citoyenne ont d'ores et déjà lancé le travail de concertation citoyenne :

Le 22 avril, deux balades ont permis de recueillir des avis sur les cheminements de Saint Marin et Saint Léger vers le centre-ville. Le 23 avril, une balade de Chantegrelet à La Colonne a permis d'échanger avec les habitants et riverains.

L'Assemblée citoyenne du 14 mai prochain sera consacrée à ce sujet avec pour objectif de recueillir les avis et les idées des citoyen·e·s sur les deux questions du Schéma de déplacement.

L'animation de l'Assemblée sera organisée autour de trois questions :

- Quelles sont les voies qui doivent privilégier le déplacement à pied ?
- Quelles sont les voies qui devraient être consacrées au vélo ?
- Quelles sont les voies qui ne sont pas nécessaires aux voitures ?

SP

SG

Claude Lacotte regrette l'absence d'anneaux permettant d'attacher les chevaux. M. le Maire indique que l'Office de tourisme va prochainement intégrer le circuit de la « Route européenne d'Artagnan » (1er itinéraire équestre européen à vocation touristique et culturelle) et mettra en place dans ce cadre des anneaux et un point d'eau à proximité immédiate de l'Office de tourisme.

Par ailleurs, six élus ont participé du 28 avril au 1er mai aux Rencontres des communes participatives à Auray (Morbihan). 42 communes de toutes tailles et de toute la France y étaient représentées.

Cela a été l'occasion d'échanges sur des thématiques au cœur de la transition :

1. Plan local d'urbanisme : comment faire un PLU de manière participative ?
2. Projet alimentaire territorial
3. Stratégie budgétaire
4. Lieux de débat démocratique
5. Aménagement de l'espace public
6. Projet éducatif territorial
7. Politique de développement économique (place de l'Économie Sociale et Solidaire, comment soutenir l'économie locale)

Des temps étaient aussi prévus pour bâtir un réseau de communes partageant le souhait de développer la démocratie participative :

- 1- Structuration (raison d'être, gouvernance, stratégie, communication interne, forme juridique et financement)
- 2- Centre de ressources - outillage
- 3- Échanger sur nos pratiques
- 4- Valoriser le réseau
- 5- Essaimer les pratiques citoyennes municipales
- 6- Organisation des rencontres des communes participatives.

Sylvain Puteaux et Sarah Klingler ont jugé ces temps d'échanges nécessaires et utiles. Sarah Klingler ajoute que la commune a pu apporter des témoignages sur son expérience : cette mise en valeur de ce que la commune met en œuvre est aussi très intéressante.

Floriane Gicquiaud ajoute que les sujets de réflexion sont souvent transversaux et que la transversalité est souvent fructueuse.

Information-échange/ Projet de création d'un écoquartier culturel et créatif

Sarah Klingler expose :

Une réflexion est menée autour d'un quartier : le quartier de Ménoc, utilisant des dispositifs existants convergents basée sur la mobilisation d'un certain nombre d'acteurs.

Une Micro-folie

Une première réflexion autour d'une Micro-Folie a été identifiée simultanément par l'association La Bêta-Pi et la commune dans l'Hôtel de Ménoc : un musée numérique alimenté par les musées nationaux, adossé à un Fab-Lab, une médiathèque, des ateliers pédagogiques, ouvert à tous les publics.

L'état d'avancement est le suivant :

- 1er avril 2021 : visite de la Micro-Folie de la commune de La Souterraine
- Juin 2021 :
 - ✓ accueil à Melle par La Bêta-Pi et la ville de représentants du Parc de La Villette (visite de l'Hôtel de Ménoc et échange sur la faisabilité)

SP

SG

- ✓ réunion de présentation du projet à un ensemble de partenaires : Pays d'art et histoire (PAH), établissements scolaires, associations culturelles
- Octobre 2021 :
 - ✓ la commune est lauréate d'un appel à projets lancé par la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)
 - ✓ la commune obtient une subvention d'Etat (des demandes de subventions complémentaires sont en cours auprès de l'Union européenne et du Département)
- Janvier 2022 :
 - ✓ échange avec l'Architecte des Bâtiments de France et les services des Monuments historiques sur le projet

Un CIAP

La Communauté de communes Mellois en Poitou qui dispose du label « Pays d'art et histoire » se doit de mettre en œuvre un CIAP (Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine). La commune pourrait l'y accueillir dans une partie de l'Hôtel de Ménoc. L'Hôtel de Ménoc pourrait l'y accueillir.

En février 2022, la Communauté de communes a délibéré en faveur de l'examen de la faisabilité d'une installation dans l'Hôtel de Ménoc.

Un Accélérateur de Projet Citoyen

L'association La Bêta-Pi et la commune de Melle ont déposé une candidature pour répondre à l'Appel à projet « Accélérateur de projet citoyen » lancé par l'Etat fin 2020. L'enjeu est d'initier une dynamique de quartier et travailler la vocation culturelle de l'hôtel de Ménoc. À la clef, le projet est accompagné et les porteurs de projets sont mis en réseau.

Dans ce cadre, l'Appel à Projet QUARTIER CULTUREL ET CREATIF semble correspondre pour promouvoir l'offre culturelle en favorisant le développement de commerces culturels pérennes ou éphémères, et en soutenant un réseau de commerces culturels et de structures d'accompagnement entrepreneuriales regroupés dans les rues adjacentes d'un tiers-lieu, qui fonctionne comme point d'articulation de ces différents espaces.

- Février 2022 : L'Atelier Flash a été l'outil proposé dans le cadre de l'Accélérateur de projet citoyen financé par l'Etat qui a consisté en trois jours de travail intensif pour dessiner le quartier Ménoc de demain, et a impliqué élus, habitants, agents de la commune, partenaires privés et publics.

Pistes et conclusions :

- renforcer une identité de quartier autour des activités économiques culturelles
- conforter et mettre en réseau les acteurs existants
- créer une dynamique collective de quartier impliquant les habitants dans son aménagement et sa requalification
- porter des exigences environnementales au service d'une meilleure qualité de vie des habitants et usagers.

La vocation de l'Hôtel de Ménoc de lieu dédié à l'histoire et aux arts est affirmée (Micro-Folie, CIAP, siège de la SASM (Société Archéo et Spéléo du Mellois), lieu d'expositions et de médiation, en lien avec le Fab-Lab).

Square du Palais, Ménoc Plage #2 du 16 juin au 15 octobre 2022 : une nouvelle programmation d'animations et de temps d'interpellation des habitants et usagers du quartier est envisagée. La coordination est assurée par la commune, les interventions par Le Matoulu, le Cabinet Claire

SP

SG

Archimbaud, la SASM, le PAH, la Bêta-Pi, Post-Scriptum, la Petite Fabrique ...

Été/Automne 2022 : Lancement d'une Assistance à Maître d'Ouvrage (AMO) pour définir les objectifs en intégrant le cahier des charges des Eco-Quartiers et la logique des Quartier culturels et créatifs

Information-échange/ Programmation culturelle estivale

Ce point d'information est reporté à la séance de juin : la programmation sera alors complètement bouclée.

Information/ Déploiement de la fibre sur la commune : avancement

Sylvain Griffault expose :

La commune déléguée de Melle est en train d'être reliée à la fibre : un bon tiers des habitants peut aujourd'hui s'abonner ; les deux autres tiers le seront très prochainement hormis deux secteurs (St Hilaire et rue de Villiers) où des poteaux supplémentaires sont nécessaires. Cependant, en Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP), l'avis de l'Architecte des bâtiments de France est requis. La situation est examinée précisément avec les acteurs concernés.

Pour le reste de la commune nouvelle, le déploiement prévu par Orange est le suivant :

Mazières sur Béronne et St Martin lès Melle en 2022 ; Paizay le Tort et St Léger de la M. en 2023. Cependant, il faut tenir compte du fait que les engagements n'ont pas toujours été tenus jusqu'ici et qu'ils ne le seront peut-être pas complètement.

Claude Lacotte regrette que les informations fournies soient aussi vagues.

Sylvain Griffault souligne qu'il faut retenir que les interlocuteurs prennent des engagements qui ne sont pas toujours tenus : la commune n'a pas la main sur leur calendrier de travaux et leurs contraintes.

52/ Mise à jour du tableau des emplois suite à avancements de grade

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par son organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil municipal, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2022.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des emplois, M. le Maire propose à l'assemblée la création des emplois suivants :

- 1 emploi de technicien principal 1^{ère} classe à temps complet
- 4 emplois d'adjoints techniques principal 1^{ère} classe à temps complet
- 1 emploi d'adjoint technique principal 2^e classe à temps complet
- 1 emploi d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps non complet (4,25/35^e)

Il est précisé que les suppressions d'emplois correspondantes interviendront dans un deuxième temps après avoir recueilli l'avis des membres du Comité technique.

Ayant entendu l'exposé de Bertrand Devineau, après en avoir débattu, à l'unanimité, l'assemblée adopte la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 1^{er} juin 2022.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés sont inscrits au budget.

53/ Adhésion au Service Mobilité et Évolution Professionnelle du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres

SP

SG

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L. 115-4, L. 421-1 et suivants, l'article L. 422-1 et suivants, et l'article L. 452-25 et suivants,

Vu l'article 1^{er} de l'ordonnance n° 2017-53 du 19 janvier 2017 qui reconnaît le droit à la formation tout au long de la vie des fonctionnaires et que « *tout fonctionnaire peut bénéficier, à sa demande, d'un accompagnement personnalisé destiné à l'aider à élaborer et mettre en œuvre son projet professionnel, notamment dans le cadre du conseil en évolution professionnelle* » ;

Vu les délibérations n°3 du 3 décembre 2018 et n°5 du 13 décembre 2021 du Centre de gestion des Deux-Sèvres relatives à la mise en place de la mission de conseil en évolution professionnelle ;

L'article 1^{er} de l'ordonnance n° 2017-53 du 19 janvier 2017 reconnaît le droit à la formation tout au long de la vie des fonctionnaires et que « *tout fonctionnaire peut bénéficier, à sa demande, d'un accompagnement personnalisé destiné à l'aider à élaborer et mettre en œuvre son projet professionnel, notamment dans le cadre du conseil en évolution professionnelle* ».

Le Centre de gestion des Deux-Sèvres a décidé de proposer ce service à ses membres via la signature d'une convention d'adhésion au service Mobilités et Évolution professionnelle. Ce projet de convention a pour objet de définir les modalités d'adhésion au service Mobilités et Évolution professionnelle, la durée et son coût.

Dans ce contexte réglementaire, il est proposé de se donner la possibilité de recourir au service créé par le Centre de gestion qui réalise les prestations suivantes :

- conseil en matière d'évolution professionnelle auprès des élus et des agents des collectivités ou établissements publics adhérents,
- entretien tripartite entre l'agent, l'autorité territoriale et le Centre de gestion 79 pour l'explication de la prestation spécifique d'accompagnement en conseil en évolution professionnelle,
- participation des agents à des ateliers en conseil en évolution professionnelle (CV, lettre de motivation, simulation d'un entretien).

La signature de la présente convention permettrait à la commune de solliciter le Centre de gestion pour étudier la mise en place d'un accompagnement individualisé d'une durée de 20h pour un agent souhaitant s'engager dans une démarche de mobilité choisie, par le biais d'un bilan professionnel pour, par exemple, identifier ses points forts, améliorer son estime de soi, prendre du recul et réfléchir à sa situation professionnelle, obtenir des informations sur un métier, évaluer la faisabilité d'un projet d'évolution professionnelle, changer de métier ou de domaine d'activité. Un tel accompagnement individuel ferait l'objet d'un conventionnement spécifique établi dans un second temps.

Ayant entendu l'exposé de Bertrand Devineau, après en avoir débattu, à l'unanimité, l'assemblée autorise M. le Maire :

- à signer la convention d'adhésion jointe en annexe et de régler l'adhésion au service correspondante (150 € pour deux ans) ;
- à signer les conventions d'accompagnement individuel ultérieures le cas échéant.

Projet de convention en annexe

54/ Convention de partenariat avec la Communauté de Communes Mellois en Poitou relative aux formations mutualisées

La formation professionnelle tout au long de la vie représente l'un des principaux leviers de la gestion des compétences et constitue l'outil privilégié de la stratégie de développement qualitatif des services publics locaux.

SP SG

Le Bureau communautaire Mellois en Poitou a délibéré le 3 mars 2022 en faveur de la mutualisation de certaines formations sur le territoire et a fixé les modalités de participation financière des collectivités bénéficiaires.

Ayant entendu l'exposé de Bertrand Devineau, après en avoir débattu, à l'unanimité, l'assemblée décide :

- d'approuver la convention de partenariat de formations mutualisées entre la communauté de communes Mellois en Poitou et Melle (2022-2024) ;
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'adhésion définissant les modalités de mise en œuvre de ce partenariat de formation ainsi que les futures conventions de participation avec les organismes de formation ;
- de préciser que la dépense en résultant sera imputée au chapitre 011 - article 6184 (Versements à des organismes de formation) du budget.

Projet de convention en annexe

55/ Demande d'exonération de loyers : Association Toits Etc.

Par courrier reçu le 31 mars 2022, l'association Toits Etc. a demandé une exonération exceptionnelle du loyer d'un des logements de la résidence Jeunes dite « Maison Lhotte » que la commune lui loue, située au 10 rue St Pierre à Melle, en raison d'une fuite d'eau dans la salle de bain qui occasionne une présence permanente d'eau. Les services techniques municipaux sont intervenus mais les travaux menés n'ont pas encore permis de trouver une solution définitive.

L'association ne pouvant proposer ce logement à la location, cette dernière demande une exonération exceptionnelle du loyer (150 € nets de TVA, mensuels) depuis le mois de septembre 2021.

Ainsi, en raison de l'impossibilité pour l'association de louer ce logement, ayant entendu l'exposé de Christian Lusseau, après en avoir débattu, à l'unanimité, l'assemblée décide :

- d'autoriser M. le Maire à procéder à l'annulation des loyers depuis le mois de septembre 2021 ;
- d'interrompre l'émission des titres correspondants au loyer à compter de ce jour et ce, jusqu'à ce l'association puisse à nouveau proposer ce logement à la location ;
- d'autoriser M. le Maire à prendre la décision de la date de reprise de la facturation des loyers dès que les travaux terminés le permettront.

56/ Remboursement de frais engagés lors du déplacement dans le cadre des rencontres des communes participatives à Auray (Morbihan)

Fréquence Commune est une Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) au service des élu·es et des habitant·es qui souhaitent développer la démocratie locale. Elle organise du 29 avril au 1^{er} mai prochains les Rencontres des Communes participatives à Auray dans le Morbihan.

Au programme : partage d'expériences entre élus, agents et habitants œuvrant à la transformation de la démocratie locale, conférences, débats politiques et construction du réseau des communes participatives.

Une délégation d'élus y aura représenté la commune. Ce déplacement a occasionné des frais d'hébergement et de déplacement qui ont été engagés par le M. le Maire.

Ayant entendu l'exposé de Bertrand Devineau, après en avoir débattu, à l'unanimité, l'assemblée décide le remboursement des sommes que M le Maire a engagées au titre des frais d'hébergement et de déplacement (péages et frais kilométriques) sur la base des justificatifs correspondants pour un montant de 688,92 €.

Questions diverses

SP

SG

- ✓ M. le Maire évoque la réunion communautaire qui a eu lieu la veille, relative au PLUi-H : le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUi-H) est un document de planification de l'aménagement du territoire à l'échelle intercommunale. Le Bureau d'études retenu a commencé la phase diagnostic : son 1^{er} rapport sera remis en octobre 2022. Débutera alors la rédaction du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) : ce document présentera les objectifs et les orientations générales en ce qui concerne le développement urbanistique, mais aussi économique, social et environnemental de la communauté de communes à l'horizon 2030. Cela aboutira à la rédaction d'un Programme d'actions en termes d'habitat pour permettre de débiter dans 18 mois, le travail de zonage à l'échelle des parcelles du territoire. En complément, la Communauté de communes engagera en 2023 l'élaboration d'un Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) qui est un outil de planification, à la fois stratégique et opérationnel, permettant d'aborder l'ensemble de la problématique air-énergie-climat sur un territoire donné. Ce Plan sera aussi versé dans PLUi-H.
- ✓ M. le Maire informe l'assemblée que M. le Commissaire-enquêteur en charge du dossier d'enquête publique relative au projet de ferme éolienne « Le Fourris » développé par la société Volkswind pour lequel l'assemblée avait émis un avis défavorable (délibération n°22 du 2 mars 2022) a émis un avis similaire, pour des raisons toutefois qui ne sont pas similaires à celles exposées par la commune.
- ✓ M. le Maire informe que le chantier de mise en lumière et mise en valeur des halles a débuté. L'installation sera terminée fin juin, hormis la pose des luminaires qui ne seront livrés qu'en septembre. Concernant les travaux dans la salle de cinéma Le Méliès, on peut se réjouir de l'absence d'amiante. Les travaux sont en cours et devraient se terminer fin août. Cette phase de travaux prive l'association CinémeL de l'exploitation d'une des deux salles ce qui ajoute à la baisse de fréquentation actuelle de 40% environ, baisse aussi constatée au niveau national.
- ✓ Sylvain Puteaux rappelle ce qu'il a évoqué lors de la précédente séance du Conseil municipal : dans le cadre de la candidature de la commune à l'expérimentation TZCLD, la commune accueillera le 12 mai Patrick Valentin, créateur de TZCLD ainsi que Barbara Laurent et Elie Giraud de l'association nationale TZCLD. Plusieurs temps sont prévus pour cette journée : visite de la commune, visite du bâtiment pressenti pour accueillir l'Entreprise à but d'emploi qui sera créée, rencontre et échanges avec des personnes privées d'emploi intéressées par le projet, rencontre avec les entreprises et les partenaires du projet. À 18h15, le film « Nouvelle Cordée » réalisé par Marie-Monique Robin sera projeté en séance publique au Metullum ; la projection sera suivie d'un débat avec les invités. Une présence forte des élus à cette journée et surtout en soirée (projection du film et débat) est souhaitée.
- ✓ Jean-Christophe Penigaud relaie des demandes qu'il a reçues : La Résidence Les Jardins de la Béronne demande la pose d'un miroir Avenue de Limoges : Pascal Brunet rencontre ses représentants prochainement ; à cette occasion, il fera préciser le besoin ; Les Ambulances Barré à St Martin sollicitent aussi la pose d'un miroir et des habitants du Lotissement Clos des Bérénices demandent la pose de trottoirs : ces deux demandes seront étudiées.

Se SG

- ✓ Pierre Ouvrard rappelle que la commission Vie citoyenne organise une rencontre élus/habitants :
 - dans le quartier Champs Persés à Melle – lundi 23 mai à 18h ;
 - Charzay à Mazières sur Béronne vendredi 10 juin à 18h.
 Les élus sont conviés à se joindre à ces temps d'échanges.

- ✓ Elsa Diaz évoque le suivi sanitaire des chats libres stérilisés à la demande de la ville (*voir le procès-verbal du Conseil municipal du 6 avril*) au Square du Jeu des rois à Melle. Certains d'entre eux sont malades. Un suivi médical est nécessaire. Elsa Diaz rencontre des habitants autour du square à ce sujet, dont certains, membres de l'association Quartier Saint Jean ont exprimé le souhait d'animer une dynamique de jardin partagé dans ces mêmes lieux.

- ✓ Claude Lacotte s'interroge sur le niveau des réserves d'eau potable actuellement. Floriane Gicquiaud indique avoir une réunion dans quelques jours au SERTAD : elle recueillera puis diffusera ultérieurement une information à ce sujet.

- ✓ Pascal Brunet informe l'assemblée de travaux diligentés par le Département sur une portion de la route départementale qui va du rond-point du parapluie à L'Argentière (St Martin) pendant la dernière semaine de juin.

- ✓ 77ème anniversaire de la fin de la Seconde Guerre Mondiale, le dimanche 8 mai 2022 :
 - 10h15 à Melle,
 - 11h à Saint Martin-lès-Melle,
 - 11h à Saint Léger de la Martinière
 - 11h30 à Paizay le Tort
 - 11h30 à Mazières-sur-Béronne

La séance est levée à 22h15

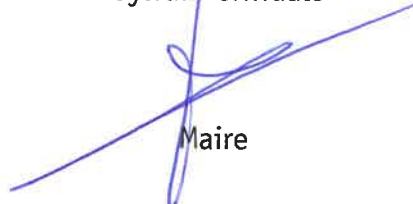
La prochaine séance du Conseil municipal aura lieu le 1^{er} juin 2022 à 20h
dans la salle du Conseil municipal de Melle.

Sylvain Puteaux



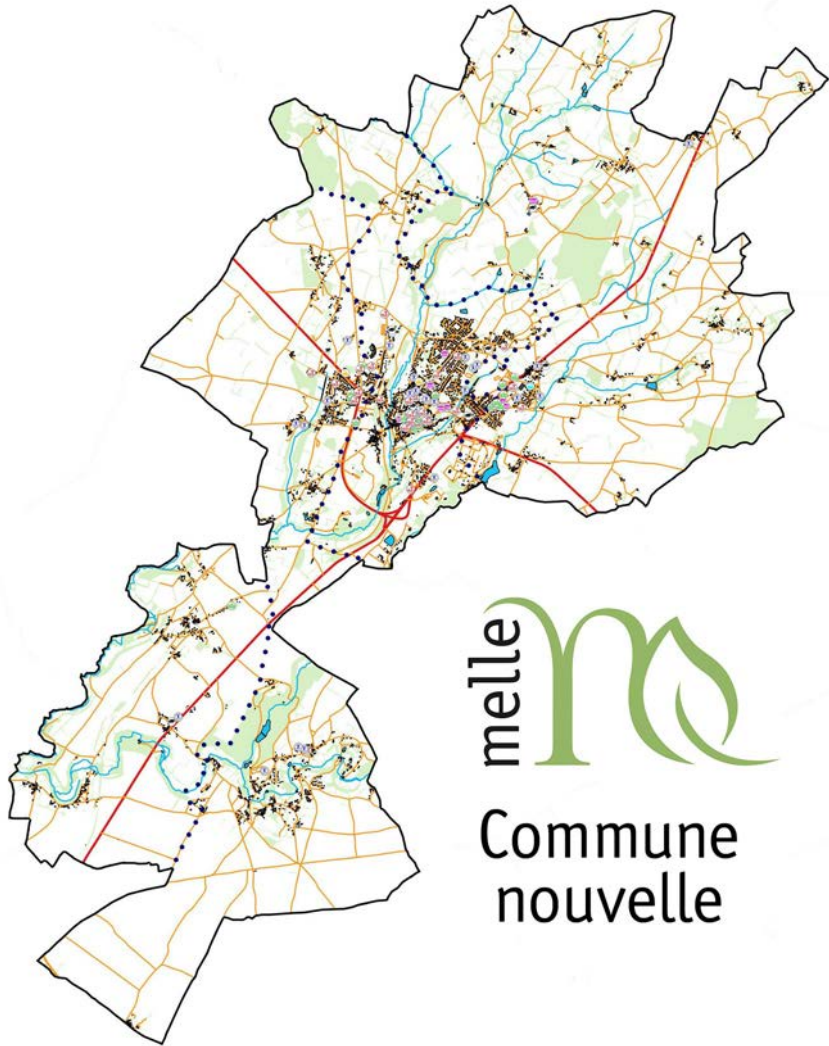
Secrétaire de séance

Sylvain Griffault



Maire

SP



melle 

Commune
nouvelle

Conseil municipal

Mercredi 4 mai 2022

Schéma de déplacement, Étude, balades, assemblée citoyenne

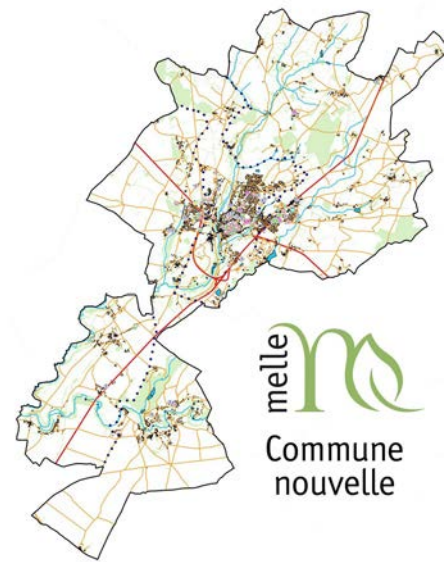


Schéma de déplacement

> Un projet du programme « Cinq comm'Une »

La mise en place d'un schéma de déplacement est un projet inscrit au programme de la municipalité qui devra permettre, demain, de faciliter et privilégier les modes de déplacements doux à l'échelle de notre commune.



Schéma de déplacement

> Un projet intégré associé à l'étude globale de revitalisation

Un cahier des charges a été réalisé pour consulter et permettre de retenir un bureau d'étude, cette étude dite Etude Globale de Revitalisation poursuit 3 objectifs :

- 1 > Renforcer la centralité et les pôles d'attractivité de la commune
- 2 > **Développer une mobilité exemplaire et apaisée via la réalisation d'un schéma de déplacements à l'échelle de la commune nouvelle**
- 3 > Conforter l'identité culturelle, patrimoniale et paysagère de la commune de ses entrées jusqu'au cœur historique



Schéma de déplacement

> Une Étude Globale de revitalisation qui va débiter bientôt

Un cahier des charges a été réalisé pour consulter et permettre de retenir un bureau d'étude, cette étude dite Etude Globale de Revitalisation poursuit 3 objectifs :

- Début avril 2022 > Finalisation du cahier des charges
- Mai 2022 > Étude des candidatures
- Juin 2022 à mai 2023 > Déroulement de l'étude
- Juin 2023 > Restitution



Schéma de déplacement

> Un schéma qui doit donner des réponses à deux questions principales :

- Comment relier le centre-bourg et chacune de nos communes déléguées ?
- Comment relier les lieux de vie et équipements publics et économiques par les moyens les plus doux ?



Schéma de déplacement

> Un travail de concertation citoyenne qui a déjà débuté

Le Groupe urbanisme de la Commission Aménagement et la Commission Vie Citoyenne on d'ores et déjà lancé le travail de concertation :

- 22 avril 2022, balades de Saint Léger et Saint Martin vers le Ménoc
- 23 avril 2022, balade de Chantegrelet à la Colonne



Schéma de déplacement

> Un travail de concertation citoyenne qui a déjà débuté

Le Groupe urbanisme de la Commission Aménagement et la Commission Vie Citoyenne on d'ores et déjà lancé le travail de concertation

Le 22 avril, 2 balades ont permis de recueillir des avis sur les cheminement de Saint Marin et Saint Léger vers le centre ville



ACTE 1

VENDREDI 22 AVRIL à partir de 17h30
BALADES VERS LE BOURG

Cheminer, échanger et réfléchir ensemble, voilà ce qui vous est proposé lors de cette promenade collective avec deux sites de départs et un site d'arrivée. Chaque groupe reliera à pied deux lieux, testera des parcours, trouvera les arguments pour proposer à la municipalité les meilleures voies à privilégier pour les réserver au vélo ou pour les déplacements à pied.

DE SAINT-MARTIN-LÈS-MELLE
VERS LE CENTRE BOURG
Rendez-vous à 17h30 devant le laboratoire d'analyse pour cheminer jusqu'à l'Hôtel de Ménoc.

DE SAINT-LÉGER-DE-LA-MARTINIÈRE
VERS LE CENTRE BOURG
Rendez-vous à 17h30 au parking de l'église pour cheminer jusqu'à l'Hôtel de Ménoc.

Rassemblement à 19h30 à l'Hôtel de Ménoc
pour échanger, raconter et partager le verre de l'amitié.

Pour celles et ceux qui le souhaitent, nous vous reconduisons en minibus sur votre lieu de départ.




Schéma de déplacement

> Un travail de concertation citoyenne qui a déjà débuté

Le Groupe urbanisme de la Commission Aménagement et la Commission Vie Citoyenne ont d'ores et déjà lancé le travail de concertation

Le 23 avril, une balade de Chantegrelet à La Colonne a permis d'échanger avec les habitants et riverains



SAMEDI 23 AVRIL à 10h
BALADE DE LA DÉVIATION À LA COLONNE

ACTE 2

En 1996, le contournement de Melle était mis en service. Depuis 26 ans, la fin de ce contournement fait l'objet de débat. Mais au fait...

- > Est-il vraiment nécessaire à une époque où l'on cherche à réduire la circulation automobile et le transport routier ?
- > Faut-il investir des millions d'euros pour créer près de 3 km de voies nouvelles et franchir la vallée de la Légère au moyen d'un viaduc de près de 300 m ?
- > Un autre aménagement, moins consommateur d'espace et bénéfique au dynamisme de notre commune est-il préférable ?

C'est sur quoi nous vous proposons de débattre lors d'une balade dont le rendez-vous aura lieu à 10h à Chantegrelet. Munissez-vous de bonnes chaussures et d'un gilet jaune.

Verre de l'amitié à 12h à proximité de la Colonne

Pour celles et ceux qui le souhaitent, RDV à 9h45 à la mairie de Melle pour être transportés sur site en minibus.



Schéma de déplacement

> Un travail de concertation citoyenne qui a déjà débuté



Schéma de déplacement

> Une première assemblée citoyenne consacrée au sujet



Schéma de déplacement

> Une première assemblée citoyenne consacrée au sujet

- Recueillir les avis et les idées des citoyen-e-s sur les 2 questions du schéma de déplacement.
- Réfléchir concrètement sur les axes à privilégier à pied, en vélo et en voiture à l'aide de cartographie.
- Former des groupes de travail pour les prochains ateliers qui travailleront avec le bureau d'étude.

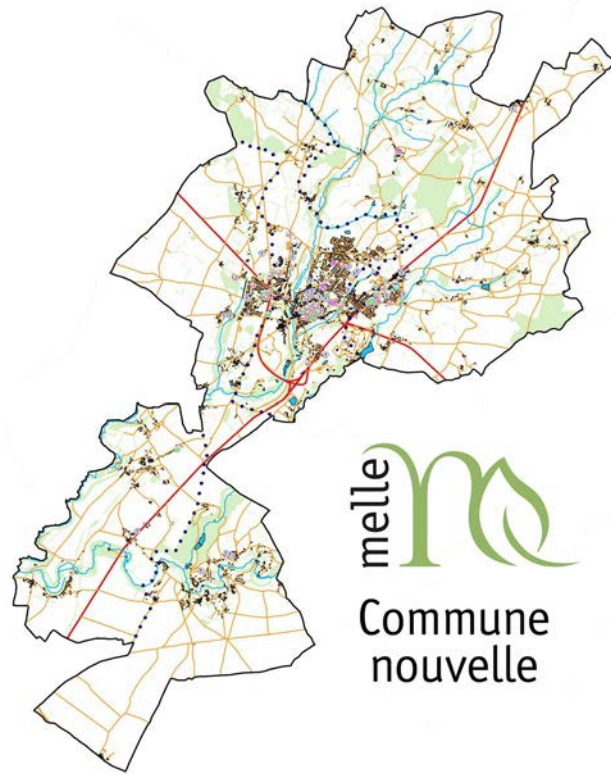


Schéma de déplacement

> L'animation de l'assemblée organisée autour de 3 questions

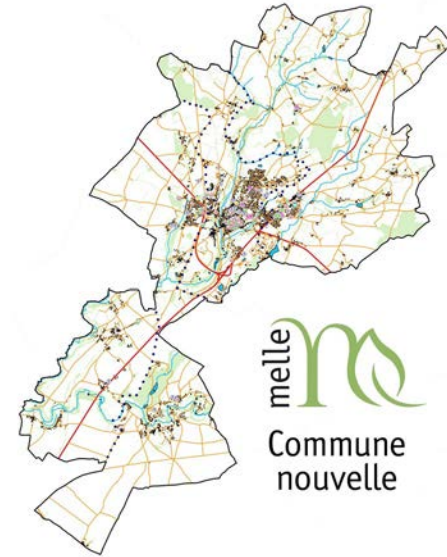
- Quelles sont les voies qui doivent **privilégier le déplacement à pied ?**
- Quelles sont les voies qui **devraient être consacrées au vélo ?**
- Quelles sont les voies qui ne sont **pas nécessaires aux voitures ?**





melle 
Commune
nouvelle

Formation aux démarches participatives



Formation aux démarches participatives

> 6 élus on participé, du 28 avril au 1^{er} mai
aux Rencontres des communes participatives à Auray



Formation aux démarches participatives

> 42 communes représentées

Albi, Annecy, Auch, Auray, Binic Etables Sur Mer, Castanet Tolosan, Chambéry, Dommartin Les Remiremont, Elne, Granville, Grenoble, Hennebont, La Bazouge De Chemere, **La Crèche**, La Madeleine, La Montagne, Lanester, Le Crès, Limerzel, Lyon, Marseille, **Melle**, Moncontour, Mouans Sartoux, Nantes, Pelussin, Plouguerneau, **Poitiers**, Quimper, Rodez, Saillans, Saint Armel, Saint Mars De Coutais, Saint-André-Lez-Lille, Saint-Médard-En-Jalles, Sainte Luce Sur Loire, Ternant, Toulouse, Vaour, Vence et Volvic



Formation aux démarches participatives

> Des partages pour être acteur de transition

1. Plan local d'urbanisme : Comment faire un PLU de manière participative ?
2. Projet alimentaire territorial
3. Stratégie budgétaire
4. Lieux de débat démocratique
5. Aménagement de l'espace publique
6. Projet éducatif territorial
7. Politique de développement économique (place de l'ESS, comment on soutient l'économie locale)

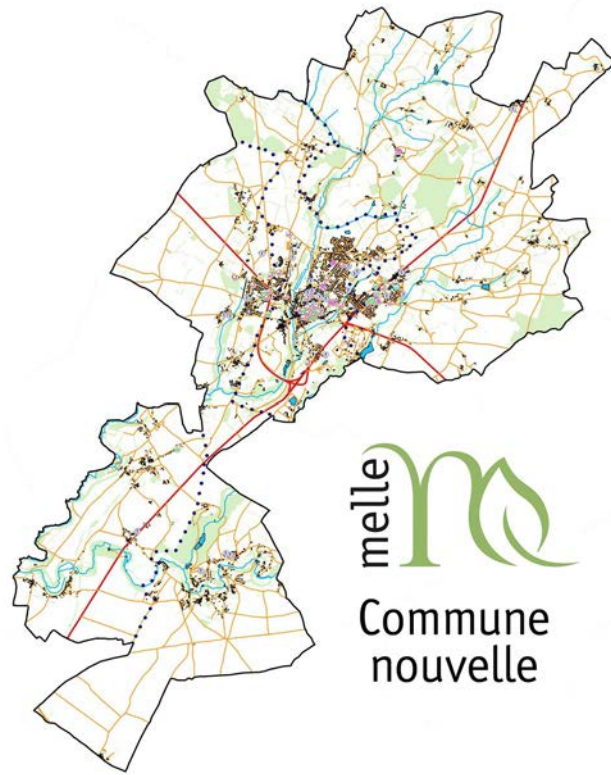


Formation aux démarches participatives

> Des temps pour bâtir un réseau

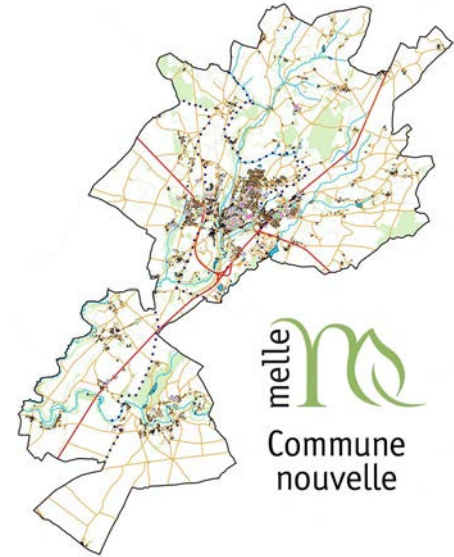
- 1- Structuration (Raison d'être, gouvernance, stratégie, communication interne, forme juridique et financement)
- 2- Centre de ressources - outillage
- 3- Échanger nos pratiques
- 4- Valoriser le réseau
- 5- Essaimer les pratiques
citoyennes municipales
- 6- Organisation des rencontres
des communes participatives





melle 
Commune
nouvelle

Ménoc, vers un Eco-Quartier Culturel et créatif



Ménoc, vers un Eco-Quartier Culturel et créatif

- > Un quartier
- > Des dispositifs convergents
- > Des acteurs mobilisés



© Plan directeur de la ville de Méno - par la ville de Méno
Dossier Cabot



Ménoc, vers un Eco-Quartier Culturel et créatif

> Une Micro-Folie dans l'hôtel de Ménoc ? Définition

- Un musée numérique, alimenté par les musées nationaux
- Adossé à un Fab-Lab, une médiathèque, des ateliers pédagogiques
- Ouvert à tous les publics
- Support de partenariats, animations, médiations,
- Levier fort d'une éducation artistique et culturelle



Ménoc, vers un Eco-Quartier Culturel et créatif

> Une Micro-Folie dans l'hôtel de Ménoc ?



Ménoc, vers un Eco-Quartier Culturel et créatif

> Une Micro-Folie dans l'hôtel de Ménoc ? Avancement

- Un projet identifié simultanément par la Béta-Pi et la commune
- 1^{er} avril 2021 : visite de la Micro-Folie de la Souterraine
- Juin 2021 :
 - ✓ accueil par la Ville et La Béta-Pi de la Villette à Melle
 - ✓ Visite de l'hôtel de Ménoc et échange sur la faisabilité
 - ✓ Réunion de présentation du projet à un ensemble de partenaires : PAH, établissements scolaires, associations culturelles



Ménoc, vers un Eco-Quartier Culturel et créatif

> Une Micro-Folie dans l'hôtel de Ménoc ? Avancement

- Octobre 2021 :
 - ✓ la commune est lauréate d'un appel à projet de la Drac,
 - ✓ La commune obtient de la DETR.
 - ✓ En cours : Demandes Leader et département
- Janvier 2022 :
 - Échange avec l'ABF et les services des Monuments historiques



Ménoc, vers un Eco-Quartier Culturel et créatif

> Un CIAP Centre d'Interprétation de l'Architecture et du patrimoine dans l'Hôtel de Ménoc

- un outil de médiation du patrimoine et de l'histoire des territoires labellisés Pays d'art et d'histoire
- Février 2022 : délibération de la Communauté de communes qui retient l'idée d'une installation dans l'Hôtel de Ménoc



Ménoc, vers un Eco-Quartier Culturel et créatif

> L'Accélérateur de Projet Citoyen

- Octobre 2020 : **Appel à projet** Accélérateur de projet citoyen
- **Candidature** déposée par l'association La Bêta-Pi et la commune de Melle
- **Enjeux** : initier une dynamique de quartier et travailler la vocation culturelle de l'hôtel de Ménoc
- **A la clef** : accompagnement de projet / mise en réseau avec les autres lauréats / Atelier Flash



Ménoc, vers un Eco-Quartier Culturel et créatif

> Eté 2021 ... Ménoc Plage #1

- Octobre 2020 : **Appel à projet** Accélérateur de projet citoyen
- **Candidature** déposée par l'association La Bêta-Pi et la commune de Melle
- **Enjeux** : initier une dynamique de quartier et travailler la vocation culturelle de l'hôtel de Ménoc
- **A la clef** : accompagnement de projet / mise en réseau avec les autres lauréats / Atelier Flash



Ménoc, vers un Eco-Quartier Culturel et créatif

> Eté 2021 ... Ménoc Plage #1



Ménoc, vers un Eco-Quartier Culturel et créatif

> Un Appel à Projet QUARTIER CULTUREL ET CRÉATIF qui semble nous correspondre

- Pour promouvoir l'offre culturelle en favorisant le développement de commerces culturels pérennes ou éphémères
- En soutenant un réseau de commerces culturels et de structures d'accompagnement entrepreneuriales regroupés dans les rues adjacentes d'un tiers-lieu, qui fonctionne comme point d'articulation de ces différents espaces.



Ménoc, vers un Eco-Quartier Culturel et créatif

> Un Appel à Projet QUARTIER CULTUREL ET CRÉATIF qui semble nous correspondre

- Les financements sont ciblés sur un tiers-Lieux
- Les structures éligibles sont des personnes morales existantes, privées ou publiques, dotées d'une capacité commerciale, ce qui limite l'implication de la commune



Ménoc, vers un Eco-Quartier Culturel et créatif

> Février 2022 ... L'ATELIER FLASH

- Un outil proposé dans le cadre de l'accélérateur de projet citoyen et financé par l'état
- 3 jours de travail intensif pour dessiner le quartier Ménoc de demain
- Impliquant : élus, habitants, agents de la commune, partenaires privés et publics



Ménoc, vers un Eco-Quartier Culturel et créatif

> ATELIER FLASH ... Pistes et conclusions

- Renforcer une identité de quartier autour des activités économiques culturelles
- Conforter et mettre en réseau les acteurs existants
- Créer une dynamique collective de quartier impliquant les habitants dans son aménagement et sa requalification
- Porter des exigences environnementales au service d'une meilleure qualité de vie des habitants et usagers



Ménoc, vers un Eco-Quartier Culturel et créatif

> ATELIER FLASH ... Pistes et conclusions

FICHE 1



LE PROJET DE L'HÔTEL DU MÉNOC, ÉQUIPEMENT CULTUREL DE PROXIMITÉ

- un lieu ouvert sur la ville, articulé avec les autres lieux, acteurs, activités de la ville, intercommunalité
- un bâtiment accueillant, capable, modulaire
- une programmation événementielle, des activités, - une offre de services
- un équipement d'animation permanente (bureau coordinateur, programmation, équipe...)
- une charte occupants (temporaires, pérennes) et usagers

Les acteurs principaux

- le Pays d'art et d'histoire
- la Communauté de communes
- la Société d'Archéologie et de Spéléologie du Ménois
- le Bâtir'ap
- la Mairie de Melle
- la Librairie le Matroulu


Les activités

- OAP
- Muro-folie / musée numérique
- résidences de création
- expositions et conservation (par exemple des collections d'archéologie ou pour des artisans ou artistes locaux ou en résidences)
- événements (conférence, projection, spectacle...)
- ateliers pédagogiques (éducation populaire, ateliers nature, ateliers artistiques...)
- services (halte-garde, réparation, épicerie anti-gaspil...)

Les lieux / espaces

- salles consacrées à la micro-fole (pour la part musée numérique)
- espace de conservation (par exemple pour la société d'archéologie dans la salle des pas perdus, etc...)
- bureaux (par ex pour la société d'archéologie, le Pays d'art et d'histoire...)
- espace exposition / de démonstration
- espace de création (résidence, ateliers...)
- salle de conférence (par exemple dans la salle d'audience)
- conciergerie du projet

FICHE 2



LE SQUARE DU PALAIS, NOUVEL ESPACE PUBLIC DU CENTRE-VILLE

- un aménagement du square sobre et participatif
- un nouvel espace public qui fait place (traitement de sol adapté, commerces, terrasses, végétalisation, îlot de fraîcheur...)
- une forte diminution de l'espace occupé par la voiture
- des circulations et lieux de pauses piétons apaisés et agréables
- un lieu activé (rendez-vous, événements ponctuels...)

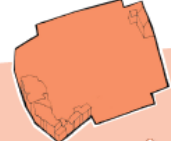
Les acteurs principaux

- 1 Croix rouge - actions collectives et partagées
- 11 Epicerie sociale - épicerie Familiale - actions et événements associatifs / marchés, ateliers
- 16 banque
- 14 salon de coffe artisans, commerçants, artistes de la ville - événements, mise en valeur de l'activité, ateliers participatifs
- 24 agence d'architecture
- 26 destination
- 5 FabLab, Bâtir-pil - Biennale - expositions, événements

Les lieux / espaces

- 1 commerces : terrasses et services associés - logements aux étages
- 2 bureaux (agence d'architecture, destination, huissier...)
- 3 square - espaces de détente, accès facilités, espace objets, massifs, arbres, pelouses et parcs, traitements de sols perméables, semi-perméables et pavés
- 4 seuil de Hôtel du Ménoc : ouverture, facilité d'accès, message
- 5 le Bâtir Lab - stationnements, trottoirs et voiries (parcours touristiques et parcours quotidiens, accès mis sur les mobilités douces
- 9 Bâtir-Lab (lieux lieux, FabLab et espace de coworking)

FICHE 3



LE QUARTIER DU MÉNOC ET SON ÉCOSYSTÈME CULTUREL ET CRÉATIF

- un équipement culturel structurant, un tiers-lieu « ressource » pour les autres activités et acteurs de la ville de Melle et son intercommunalité
- une programmation dans les murs et hors les murs (activités se déployant sur multi-sites à l'échelle des acteurs du quartier)
- des espaces publics requilifiés
- des commerces culturels, reliés à la dynamique éco-culturelle du quartier
- des espaces de nature en ville aménagés et agréables (sobres, frais, à la gestion partagée et facilitée)

Les acteurs principaux

- 1 la Mairie de Melle commerçants
- 2a librairie
- 2b restaurants administrations
- 4a bâtiment communauté de communes
- 4b parking communauté de communes habitants, riverains

Les activités

- 1.1 activités participatives : construction de mobilier, jardinage, jeux, construction de parcours...
- 1.2 loisirs sur la place (jeu, pause, détente)
- 1.3 activités commerciales (terrasses, marchés...)
- 1.4 services de proximité (proxiens, réparation...)
- 1.5 et 3.1 activités culturelles (micro-fole, expositions, événement...)
- 1.5 et 3.1 activités artistiques (démonstration, espaces de travail, exposition...)

Les lieux / espaces

- 1 place du Ménoc
- 2 commerces culturels et solidaires et autres
- 3 église Saint-Savinien
- 4 pôle administratif

FICHE 4



VERS UN ÉCO-QUARTIER CULTUREL ET CRÉATIF À L'ÉCHELLE DU CENTRE-VILLE

- une réhabilitation emblématique
- des espaces publics requilifiés
- une opération urbaine
- un aménagement global du centre ville
- une programmation culturelle et urbaine multi-sites, multi-acteurs, multi-activités
- une démarche citoyenne
- un écosystème d'acteurs créatifs

Les lieux / espaces

- 1 scène Grand
- 2 place des halles
- 3 place de la poste
- 4 commerces culturels, solidaires, de bouche...
- 5 logements sociaux
- 6 cinéma
- 7 équipements

Les acteurs principaux

- associations culturelles
- 63 Cinémet
- + la rotonde des lycées municipales
- 7a la Mairie de Melle
- 7b société musicale communale de communes
- 7c officedespports
- 7d médecins
- 7e bâtiments de la communauté de communes
- 7f officede tourisme habitants, riverains

Les activités

- 1.2 spectacles
- 4.1 café-concert
- 4.3 3 cafés et restaurants ou terrasse
- 6.1 cinéma
- 6.2 cinéma en plein air
- 7.1 activités éducatives

Logements de centre ville à réhabiliter (qualité, consommation énergétique...)

Ménoc, vers un Eco-Quartier Culturel et créatif

> AUJOURD'HUI

L' Hôtel de Ménoc, une vocation affirmée pour un lieu dédié à l'histoire et aux arts

- Micro-Folie
- CIAP
- Siège de la SASM (Société Archéo et Spéléo du Mellois)
- Lieu d'expositions et de médiation, en lien avec le Fab-Lab



Ménoc, vers un Eco-Quartier Culturel et créatif

> AUJOURD'HUI

Le Square du Palais, Ménoc Plage #2
du 16 juin au 15 octobre

- Nouvelle programmation d'animations et de temps d'interpellation des habitants et usagers du quartier
- Coordination par la commune, interventions par le Matoulu, le Cabinet Claire Archaimbaud, la SASM, le PAH, la Bêta-Pi, Post-Scriptum, la Petite Fabrique,...



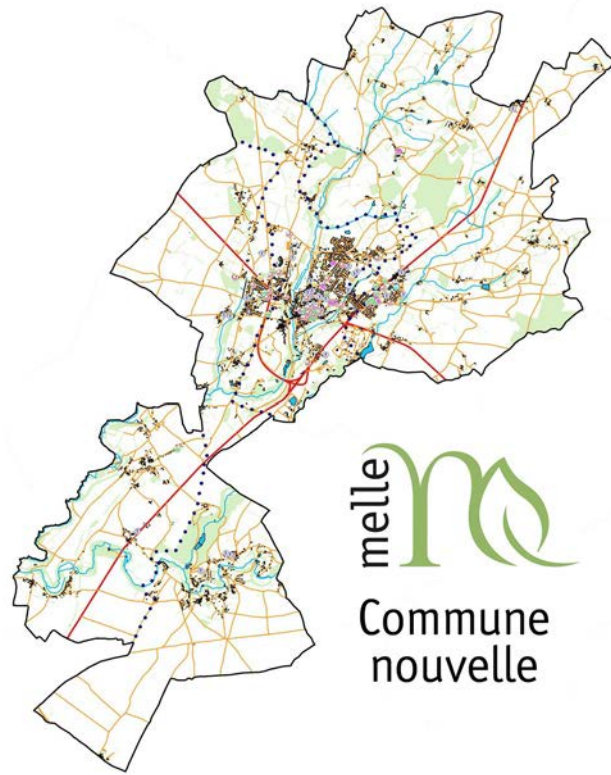
Ménoc, vers un Eco-Quartier Culturel et créatif

> AUJOURD'HUI

Quartier Ménoc

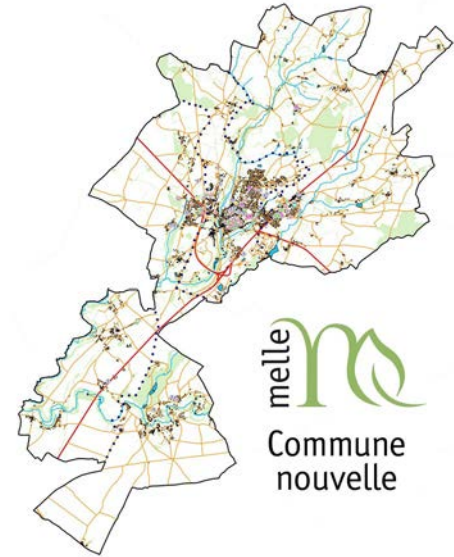
Création d'un collectif d'acteurs impliqués pour réfléchir à la requalification du quartier
Été/Automne : Lancement d'une AMO pour définir les objectifs en intégrant le cahier des charges des Eco-Quartiers et la logique des Quartier culturels et créatifs





melle 
Commune
nouvelle

Ménoc, vers un Eco-Quartier Culturel et créatif



Merci de
votre attention



Quartier mairie
79500 MELLE

05 49 27 00 23

contact@ville-melle.fr

www.melle.fr

ANNEXE à Point 2

CONVENTION

**d'adhésion au Service Mobilités et Evolution Professionnelle
du Centre de gestion de la fonction publique territoriale 79**

Entre les soussignés :

Le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres, représenté par Monsieur Alain LECOINTE, en qualité de Président et dûment habilité à cet effet par une délibération en date du 13 décembre 2021,

dénommé ci-dessous « *le Centre de gestion 79* »

d'une part,

et :

la commune de 79500 Melle représentée par Monsieur Sylvain GRIFFAULT, dûment habilité à cet effet par une délibération en date du

dénommée ci-dessous « *la Commune* »

d'autre part.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L. 115-4, L. 421-1 et suivants, l'article L. 422-1 et suivants, l'article L. 452-25 et suivants,

Vu l'article 1^{er} de l'ordonnance n° 2017-53 du 19 janvier 2017 qui reconnaît le droit à la formation tout au long de la vie des fonctionnaires et que « *tout fonctionnaire peut bénéficier, à sa demande, d'un accompagnement personnalisé destiné à l'aider à élaborer et mettre en œuvre son projet professionnel, notamment dans le cadre du conseil en évolution professionnelle* » ;

Vu la délibération n°3 du Centre de gestion 79 en date 3 décembre 2018 relative à la mise en place de la mission de conseil en évolution professionnelle ;

Vu la délibération n°5 du Centre de gestion 79 en date du 13 décembre 2021 relative à la mise en place de la mission d'accompagnement en évolution professionnelle,

Il est convenu ce qui suit :

I. OBJET :

La présente convention a pour objet de permettre à la Commune de Service Mobilités et Evolution Professionnelle du Centre de gestion 79.

Elle précise, par ailleurs, la durée ainsi que les conditions et les modalités pratiques permettant d'y recourir.

II. DUREE :

La présente convention entre en vigueur à compter de la date de signature de la présente convention pour une période de deux ans.

III. MODALITES D'ADHESION AU SERVICE MOBILITES ET EVOLUTION PROFESSIONNELLE :

L'adhésion de la Commune à ce service est considérée comme effective à la signature de cette convention.

L'adhésion simple ouvre un droit aux prestations du service Mobilités et évolution professionnelle qui sont les suivantes :

- Conseil en matière d'évolution professionnelle auprès des élus et des agents des collectivités ou établissements publics adhérents,
- Entretien tripartite entre l'agent, l'autorité territoriale et le Centre de gestion 79 pour l'explication de la prestation spécifique d'accompagnement en conseil en évolution professionnelle,
- Participation des agents des collectivités ou établissements publics adhérents à des ateliers en conseil en évolution professionnelle (CV/Lettre de motivation, simulation d'un entretien).

La prestation spécifique d'accompagnement individuel en conseil en évolution professionnelle est exclue de la présente convention. Cette prestation fait l'objet d'un conventionnement spécifique et d'une tarification individuelle par agent.

IV. PARTICIPATION FINANCIERE :

Le Centre de gestion 79 n'est pas soumis à la TVA pour cette prestation.

Le coût total de l'adhésion est de 150 € pour une durée totale de deux ans. Le prix est ferme et définitif.

Le paiement s'effectue en une seule fois et fait l'objet d'un titre de recette émis par le Centre de gestion 79 via Chorus Pro, dans le premier mois suivant la date de signature de la présente convention.

V. RESILIATION ET LITIGES :

Avant toute décision, les deux parties signataires de la présente convention s'engagent à s'informer mutuellement et trouver une solution amiable pour résoudre tout différend résultant de l'application de la convention.

La Commune et le Centre de gestion 79 ont le droit de mettre moment par lettre recommandée avec accusé de réception. Cette action ne donne pas lieu à un remboursement de l'adhésion.

En application des articles R411-1 et -3 et de l'article R421-1 du code de justice administrative, les litiges nés de l'exécution de la présente convention relèvent du Tribunal administratif de Poitiers, 15 rue de Blossac CS 80541 86000 Poitiers Cedex ou par l'application Télérecours accessible à partir du site internet www.telerecours.fr.

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux dont un pour chacune des parties.

Fait à Saint-Maixent-l'Ecole, le

Pour la Commune de Melle,
Sylvain GRIFFAULT, Maire

Pour le Centre de gestion de la Fonction
publique 79

PROJET

FORMATIONS MUTUALISÉES
ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU
ET LES COMMUNES AFFÉRANTES

Vu la loi n°84-594 du 12 juillet 1984 modifiée, relative à la formation des agents de la Fonction Publique Territoriale et en particulier son article 8,
Vu la délibération du bureau communautaire en date du 3 mars 2022 validant le principe de mutualiser les formations sur notre territoire et fixant les modalités de participation financière des collectivités bénéficiaires,

Entre d'une part, la collectivité organisatrice,

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU,
représentée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président,
sise au 2, place de Strasbourg - 79500 MELLE

Et d'autre part, la collectivité bénéficiaire,

LA COMMUNE de MELLE,
représentée par Monsieur GRIFFAULT Sylvain, Maire,
sise au Quartier de la mairie 79500 MELLE

Ci-après conjointement désignées « les parties cocontractantes »

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule

La formation professionnelle tout au long de la vie représente l'un des principaux leviers de la gestion des compétences et constitue l'outil privilégié de la stratégie de développement qualitatif des services publics locaux.

Le dispositif issu de la *loi du 19 février 2007* a renforcé les droits individuels et collectifs à la formation des agents territoriaux qui s'exercent selon un jeu de responsabilités croisées entre les agents, les employeurs et le CNFPT.

Ce dispositif implique :

- pour les collectivités : de mettre en place les conditions nécessaires à la mise en œuvre du dispositif de formation professionnelle tout au long de la vie,
- pour les agents : d'être pleinement acteur de leur formation et de leur évolution professionnelle,
- pour le CNFPT : de répondre au mieux aux besoins de formation résultant tant des parcours individuels des agents que des dynamiques collectives impulsées par les collectivités.

Dans ce cadre, l'exercice du droit à la formation, résulte d'une part, d'une relation indispensable entre l'agent territorial et son employeur et d'autre part, relève autant de l'engagement des autorités territoriales que de l'offre de service du CNFPT.

Afin de répondre aux besoins des agents de nos collectivités et de favoriser la mise en place de formation répondant aux besoins de notre territoire, la communauté de communes propose lors de la mise en place de formations en INTRA de solliciter et recenser les besoins des communes du territoire pour développer la culture de la formation et son bon usage comme levier de la qualité du service public.

La communauté de communes sollicitera les besoins de communes pour :

- les formations liées à la prévention, hygiène et sécurité (organisées par les prestataires extérieurs),
- les formations INTRA (organisées par le CNFPT pour la communauté de communes).

Ce dispositif permettra aux agents communaux de bénéficier des formations mises en place pour la communauté de communes.

ARTICLE 1 - OBJET

Ce dispositif a pour objet de formaliser la collaboration entre les parties cocontractantes.

Toutes les communes restent responsables de leur plan de formation interne et de leur mise en œuvre.

La présente convention fixe les règles d'organisation des actions de formations et répartit les rôles et tâches de chacune des parties cocontractantes pour le pilotage des sessions.

ARTICLE 2 - DURÉE

Cette convention s'appliquera du 1er janvier 2022 et s'achèvera au 31 décembre 2024.

ARTICLE 3 - LES OBJECTIFS PRIORITAIRES

- **Participer au respect de l'obligation de formation des agents territoriaux,**
- **Développer la cohérence territoriale par le développement de compétences communes,**
- **Favoriser l'harmonisation de la qualité du service rendu à l'usager sur le territoire,**
- **Favoriser la mise en place de formation sur notre territoire et faire des économies d'échelle en favorisant le nombre de participants,**
- **Territorialiser les formations dans une démarche de développement durable au profit des acteurs du territoire,**
- **Développer la formation des agents sur le territoire :**
 - Adapter au mieux les formations aux réalités territoriales (durées, périodes et contenus), aux spécificités des missions des agents dans des moyennes et petites collectivités,
 - Générer un effectif permettant des formations mutualisées,
 - Réduire les annulations de formation pour cause d'effectif insuffisant.

Pour ce faire, le travail en réseau et la mutualisation des formations sont préconisés.

Le rôle de relais et de coordinateur sera assuré par les services des Ressources Humaines de la communauté de communes Mellois en Poitou.

Lors de la mise en place de formation en INTRA sur un domaine spécifique notamment la « prévention », la communauté de communes pourra solliciter l'intérêt des communes du territoire pour s'ajouter aux dispositifs souhaités par la communauté de communes.

Les communes devront transmettre la liste des agents à inscrire dans les délais préconisés.

ARTICLE 4 - ENGAGEMENTS

Les parties signataires s'engagent à créer les conditions de réussite des actions de formations réalisées. Sur la base des objectifs énoncés à l'article précédent, le partenariat s'inscrit dans une démarche de réciprocité s'articulant de la façon suivante :

4.1. Engagements de la collectivité bénéficiaire

Suite à l'élaboration de son plan de formation, en début du 1^{er} semestre, la communauté de communes soumettra aux communes la liste de formations INTRA en découlant mutualisables.

Les collectivités bénéficiaires :

- assureront le recueil et l'anticipation des besoins,
- proposeront une planification prévisionnelle (périodes favorables),
- travailleront à une harmonisation de leurs pratiques pour favoriser la mutualisation d'une partie des formations prévues,
- transmettront les informations nécessaires pour inscrire les participants,
- s'assureront de la participation d'un nombre suffisant de stagiaires pour garantir la qualité des formations,
- informeront les agents en temps voulu sur les objectifs, contenus et modalités pratiques des formations,
- mettront à disposition gracieusement des salles de formation adéquates,
- assureront la duplication des supports de formation si nécessaire.

4.2. Engagements de la collectivité organisatrice

La communauté de communes :

- réalisera la rédaction des cahiers des charges, la gestion d'appels à projet, l'adaptation d'un programme de formation, la détermination d'un itinéraire de formation...,
- organisera les actions de formation,
- mettra à disposition les intervenants nécessaires,

- veillera, au moins 4 semaines avant le début du stage, à la préinscription des agents par session de formation (sauf consignes spécifiques) et à leur présence effective,
- fournira aux stagiaires les convocations et les supports de formation,
- transmettra aux communes les informations utiles pour les agents communaux,
- **mettra en œuvre les conditions matérielles d'accueil des stagiaires** (mise à disposition d'une salle de formation et du matériel d'animation pédagogique si nécessaire).
- assurera l'accueil des agents en formation et de l'intervenant,
- assurera le bilan à chaud de la formation.

Le chargé de formation de la collectivité organisatrice sera l'interlocuteur privilégié au sein de la communauté de communes pour toutes les collectivités bénéficiaires.

ARTICLE 5 – LES ACTEURS DE LA CONVENTION

Les collectivités bénéficiaires seront représentées par l'élu en charge des RH ou, par délégation, le/la secrétaire de Mairie.

Le public visé par cette convention est l'ensemble des agents de la collectivité bénéficiaire susnommée.

Pour la communauté de communes, les interlocuteurs et référents de la convention sont :

- Claire DUPIN - LEBOEUF, Chef de service en charge du recrutement, de la formation et de la GPEEC
 - Nathalie TANDOS, Chargée de formation
- Contact : formation@melloisenpoitou.fr

ARTICLE 6 – SUIVI ET ÉVALUATION

Une évaluation annuelle quantitative (niveau de réalisation) et qualitative (niveau de satisfaction) des formations réalisées sur l'année sera présentée aux différentes collectivités bénéficiaires.

Cette présentation sera l'occasion de préciser la programmation de l'année suivante.

ARTICLE 7 – FINANCEMENT ET CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE FINANCIERE

En fonction du recensement auprès des communes, la communauté de communes fixera avec le(s) prestataire(s) le coût total.

La mutualisation permettra au regard du nombre d'agents inscrits de bénéficier de tarifs préférentiels.

L'organisme de formation transmettra à chaque commune :

- une convention de participation à retourner signée à l'organisme (copie à la communauté de communes),
- une facture à chaque collectivité participante au prorata du nombre de stagiaires.

ARTICLE 8 - CONDITIONS D'ANNULATION

Toute demande d'annulation de sessions de formation devra être effectuée par écrit auprès du service formation de la communauté de communes au minimum **un (1) mois** avant la date prévue de réalisation de l'action.

Dans le cas contraire, la collectivité bénéficiaire se verra facturée de la session de formation.

ARTICLE 9 - ASSURANCE DES STAGIAIRES

Les intervenants et les stagiaires doivent respecter le règlement intérieur et les consignes de sécurité de l'établissement dans lequel se déroule l'action.

Durant la période de formation, le stagiaire reste, en matière d'accident de service, sous la responsabilité de son employeur. Les véhicules des stagiaires ne sont pas couverts par la communauté de communes Mellois en Poitou. Dans le cas où l'action se déroule dans les locaux dépendant de la collectivité, celle-ci doit avoir souscrit une assurance couvrant les risques encourus au titre de l'action à réaliser.

ARTICLE 10 - COMMUNICATION

Les parties cocontractantes s'engagent à promouvoir, par tout support approprié, les actions proposées par la communauté de communes.

ARTICLE 11 - MODIFICATIONS / AVENANTS

Les parties peuvent modifier, d'un commun accord et par voie d'avenant, les dispositions de la présente convention. Toute nouvelle adhésion d'une collectivité territoriale à la convention fera l'objet d'un avenant.

ARTICLE 12 - RÉSILIATION

La présente convention peut être dénoncée par les parties par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception postal, avec préavis d'**un (1) mois**.

ARTICLE 13 - LITIGE

Tout litige relevant de la présente convention fera l'objet d'un règlement à l'amiable. -
À défaut, le tribunal compétent est le Tribunal Administratif territorialement compétent.

La présente convention est établie en 2 exemplaires.

La présente convention sera signée dans les mêmes termes par chacune des parties
cocontractantes.

Envoyé en préfecture le 12/05/2022

Reçu en préfecture le 12/05/2022

Affiché le 12/05/2022

The logo for SLOW, featuring the word "SLOW" in a stylized, italicized blue font with a white outline.

ID : 079-200081511-20220504-D2022_054-DE